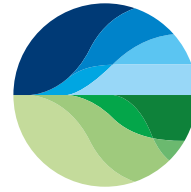




RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**OFB**  
OFFICE FRANÇAIS  
DE LA BIODIVERSITÉ

**Un nouvel  
établissement public,  
une nouvelle force  
pour la biodiversité.**



# La connaissance au service de la biodiversité

## UNE EXPERTISE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE ACCRUE

L'Office français de la biodiversité a pour mission de développer la connaissance et l'expertise scientifique sur les espèces, les milieux, les services rendus par la biodiversité et les menaces qu'elle subit. Il coordonne les systèmes d'information nationaux sur la biodiversité, l'eau et les milieux aquatiques ainsi que sur les milieux marins. Il recueille, structure et met à la disposition de tous les informations collectées par de nombreux partenaires publics et associatifs.

L'Office soutient ou conduit de nombreux projets de recherche appliquée. Sur la base de ces études et expérimentations, il produit des bilans de connaissance et des guides méthodologiques utiles aux gestionnaires des

espaces naturels, aux collectivités, aux entreprises et aux aménageurs. Grâce à son expertise, l'Office contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre de directives européennes, de plans d'actions et de stratégies de gestion sur des thématiques à enjeux nationaux, telles que : le suivi et la gestion d'espèces protégées ; la surveillance et l'évaluation de l'état des milieux naturels ; la création et la gestion d'aires protégées ; le développement de solutions en ingénierie de la restauration des milieux ; la prévention, le suivi et la gestion des espèces exotiques envahissantes ; le suivi sanitaire de la faune sauvage ; la réduction des pollutions de diverses natures ; les continuités écologiques.

## OBSERVER ET INVENTORIER LA BIODIVERSITÉ

- **L'Office pilote l'Observatoire national de la biodiversité (ONB) qui conçoit et diffuse des indicateurs sur les grandes questions relatives à la biodiversité (état de conservations, pressions...).**

- **Par le biais de l'Unité mixte « Patrimoine » (portée par le MNHN et le CNRS), l'Office diffuse l'Inventaire National du Patrimoine Naturel ([inpn.fr](http://inpn.fr)), portail national d'accès aux données sur les espèces et les milieux.**

- **Grâce à ses services de terrain, l'Office recueille des données sur tout le territoire, sur terre comme en mer, et sur des thèmes variés : poissons des rivières et lacs, oiseaux et mammifères marins, étiage des cours d'eau...**

# Mobiliser la société et favoriser l'engagement

## L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ EST L'INTERLOCUTEUR DE TOUS



L'Office français de la biodiversité a pour mission de mobiliser l'ensemble de la société en faveur de la biodiversité. Pour ce faire, il encourage et

accompagne les entreprises, les collectivités, les fédérations, les associations, les usagers de la nature à s'engager à leur mesure. Le dispositif « Territoires Engagés pour la Nature » aide les collectivités locales à mettre en œuvre des plans d'action concrets en faveur de la biodiversité, adaptés aux enjeux du territoire. Le dispositif « Entreprises engagées pour la nature – Act4Nature France » aide les entreprises à mener des actions concrètes, mesurables et ayant un effet positif sur la biodiversité.

Plus largement, l'Office anime la mobilisation citoyenne. Il lance de nombreuses initiatives de sensibilisation, d'information, d'éducation ou de formation du grand public. Le but est de susciter une prise de conscience et d'encourager les citoyens à agir en faveur de la biodiversité dans leur vie quotidienne. La plateforme AGIR, par exemple, présente 52 gestes du quotidien à adopter pour préserver la biodiversité ([agir.biodiversitetousvivants.fr](http://agir.biodiversitetousvivants.fr)).

## LES AIRES MARINES ET TERRESTRES ÉDUCATIVES

Elles permettent à des élèves de CM1, CM2 et 6<sup>e</sup> de s'approprier une portion de littoral, de zone humide, de forêt, de rivière, de parc urbain... avec leur enseignant et un acteur de la sphère de l'éducation à l'environnement. Aujourd'hui plus de 200 écoles mettent en place cette démarche développée par l'Office français de la biodiversité, en accord avec les ministères de l'Éducation nationale, de la Transition écologique et des Outre-mer.

# Un nouvel établissement public de l'État pour protéger et reconquérir la biodiversité

L'Office français de la biodiversité (OFB) a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2020\* pour relever le défi de la protection et de la restauration de la biodiversité de l'hexagone et des outre-mer. L'établissement public est placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

## 5 MISSIONS COMPLÉMENTAIRES

- la connaissance, la recherche et l'expertise sur les espèces, les milieux et leurs usages
- la police de l'environnement et la police sanitaire de la faune sauvage
- l'appui à la mise en œuvre des politiques publiques
- la gestion et l'appui aux gestionnaires d'espaces naturels
- l'appui aux acteurs et la mobilisation de la société



## PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, C'EST AUSSI NOUS PRÉSERVER

La biodiversité est le tissu vivant de la planète, la somme des interactions qui s'établissent entre les espèces et les milieux. Indispensable aux sociétés humaines, elle fournit l'oxygène de l'air, l'alimentation, l'eau, l'énergie, la fertilité des sols, de nombreux matériaux et médicaments. Mais cette biodiversité est en péril. Les extinctions d'espèces s'accroissent sous la pression des activités humaines : destruction et fragmentation des milieux naturels, pollutions, surexploitation des ressources naturelles, introduction d'espèces exotiques envahissantes, auxquelles s'ajoutent les dérèglements climatiques.

## LES FORCES DE L'OFB

- 2 800 agents (dont 1 900 dans les entités territoriales en hexagone et outre-mer)
- Des directions nationales et régionales et leurs services territoriaux, aux actions complémentaires et fortement imbriquées, implantées dans l'hexagone et les outre-mer
- 9 parcs naturels marins
- 1 sanctuaire de mammifères marins
- 26 réserves naturelles

# Lutter contre les atteintes à la biodiversité

## UNE POLICE DE L'ENVIRONNEMENT RENFORCÉE



Pour prévenir et réprimer les atteintes à l'environnement, les 1 800 inspecteurs de l'environnement de l'Office français de la biodiversité apportent leur expertise technique, surveillent le territoire, sensibilisent les usagers, recherchent et constatent les infractions, et font des interventions de contre braconnage. Ces missions de police concernent : l'eau ; les espaces naturels ; la flore et la

faune sauvages (espèces protégées, lutte contre les trafics) ; la chasse (contre braconnage, renforcement de la sécurité à la chasse) ; la pêche ; la police sanitaire en lien avec la faune sauvage (grippe aviaire, peste porcine africaine...). Les pouvoirs de police des inspecteurs de l'environnement ont été renforcés. L'Office veille également à l'application de la Convention sur le commerce

international des espèces sauvages menacées d'extinction (CITES) sur le territoire français. Il organise aussi l'examen du permis de chasser et délivre le permis. L'Office joue également un rôle majeur dans la mise en œuvre du dispositif « Éviter Réduire Compenser ». Dans le cadre des projets d'aménagement, ce dispositif a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de les réduire si elles ne peuvent être évitées, et de les compenser

lorsqu'elles ne peuvent être ni évitées, ni réduites. Les agents émettent des avis techniques sur les impacts potentiels de projets d'aménagement faisant l'objet d'une autorisation ou déclaration administrative. Ils contrôlent le respect par le maître d'ouvrage.

## LE TRAFIC D'ESPÈCES SAUVAGES MENACÉES

Pour lutter contre le trafic des espèces sauvages menacées d'extinction, la brigade nationale mobile d'intervention CITES-Capture anime un réseau d'agents spécialisés présents dans tous les services départementaux de l'Office, dans l'hexagone et les outre-mer. Cette organisation est unique en Europe. Ses agents sont les interlocuteurs des parquets, de la police, de la gendarmerie, des douanes ou encore de l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique.



# Un appui aux politiques publiques et aux acteurs de la biodiversité

## AU CŒUR DES RÉSEAUX, DU LOCAL À L'INTERNATIONAL

L'Office français de la biodiversité intervient sur l'ensemble du territoire, dans l'hexagone et les outre-mer, à tous les échelons, de l'international au local. Sa forte implantation territoriale le place au cœur du réseau des acteurs de la biodiversité que sont les collectivités territoriales, les services déconcentrés de l'État, les entreprises, les organismes de recherche, les associations, les usagers de la nature et les citoyens. L'Office français de la biodiversité apporte un appui aux 11 parcs nationaux qui lui sont rattachés, ainsi qu'aux autres gestionnaires d'espaces naturels protégés : animation du réseau de gestionnaires d'aires marines protégées et de la conférence des aires protégées. L'Office coordonne également les 11 conservatoires botaniques nationaux. Pour répondre aux enjeux de protection de la biodiversité sur les territoires, l'Office participe à la création et à

l'animation du réseau des agences régionales de la biodiversité avec les régions, les agences de l'eau et les services déconcentrés de l'État. L'Office mène aussi de nombreux partenariats avec les collectivités territoriales, notamment les « Territoires engagés pour la nature », les « Atlas de la biodiversité communale » ou la formation des élus à la protection de la biodiversité. A l'international, l'Office français de la biodiversité apporte son expertise et son savoir-faire auprès du réseau diplo-

matique et de nombreuses institutions, construit des coopérations internationales et appuie la mise en œuvre des grands engagements multilatéraux et des directives européennes.



**LE PLAN ECOPHYTO II+ L'OFB porte le volet national du plan Ecophyto II+ (environ 40 millions d'euros d'aides par an), qui vise à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires à la fois dans les usages agricoles et non agricoles.**

### **SOLIDARITÉ FINANCIÈRE AVEC LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER**

**Afin de faciliter l'accès des populations à des services d'eau potable et d'assainissement plus performants, mais aussi pour agir en faveur de la biodiversité, l'office soutient les collectivités d'outre-mer à travers le programme de solidarité interbassins (plus de 20 millions d'euros d'aide par an en moyenne).**

# Gérer des espaces protégés

## L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ MONTRE LA VOIE

L'Office français de la biodiversité gère des espaces protégés, remarquables en termes d'espèces, d'habitats, de fonctions écologiques et de services rendus.

Les 9 parcs naturels marins (dont 3 dans les outre-mer) conduisent de nombreuses actions pour connaître et protéger des écosystèmes remarquables, tout en permettant le développement durable des activités économiques ou de loisirs. Ces actions sont menées sous la gouvernance de conseils de gestion, en partenariat avec des acteurs locaux.

Le sanctuaire Agoa, aire marine protégée de plus de 140 000 km<sup>2</sup> a pour objectif de mieux connaître et protéger les mammifères marins des impacts négatifs directs ou indirects, avérés ou potentiels, des activités humaines.

Les 26 réserves aux statuts juridiques divers (réserves nationales de chasse et de faune sauvage ; réserves de chasse et de faune sauvage, réserves naturelles nationales...) représentent une superficie de 53 000 hectares.



## UN OFFICE PROCHE ET BIEN IMPLANTÉ

- 5 sites nationaux
- 11 directions régionales, 1 direction interrégionale métropolitaine et une direction pour les outre-mer
- 90 services départementaux métropolitains et 3 services interdépartementaux, 4 services départementaux ultra-marins, 1 brigade nature Océan indien et 1 service territorial à Saint-Pierre et Miquelon
- 3 délégations de façade maritimes métropolitaines
- 2 délégations territoriales ultra-marines (Polynésie française et Nouvelle-Calédonie compétente pour Wallis et Futuna), 3 délégués territoriaux (Antilles, Guyane et Océan indien)
- 9 parcs naturels marins (Iroise, Mayotte, golfe du Lion, Glorieuses, estuaires picards et de la mer d'Opale, Bassin d'Arcachon, estuaire de la Gironde et mer des Pertuis, cap Corse et Agriate, Martinique)
- Le sanctuaire de mammifères marins Agoa aux Antilles
- Plusieurs pôles d'études et de recherche sur les espèces et les milieux.

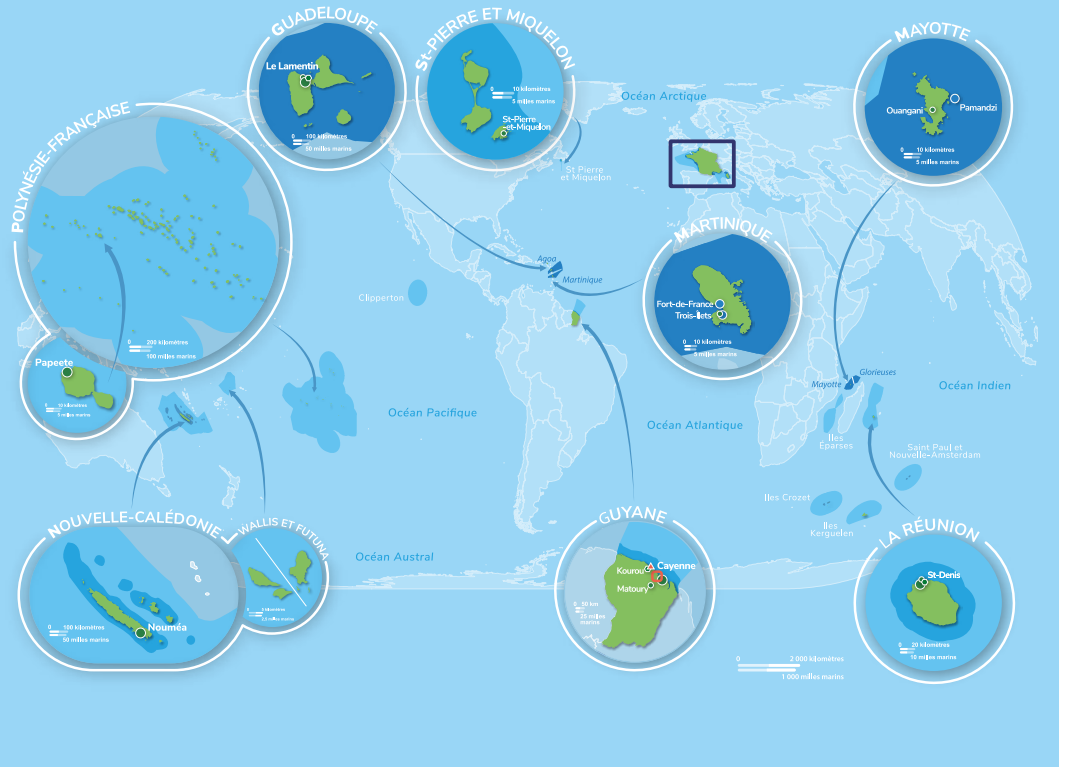


### Sites OFB

- Siège de l'OFB
- Pôle national
- Ingénierie économie et biodiversité
- Centre de formation
- ▲ Pôle d'études et de recherche
- UMS Patrinat
- Siège de la direction (inter)régionale ou de la délégation territoriale et ● antenne associée
- Service (inter)départemental
- Unité technique connaissance
- Unité spécialisée migrants
- ▲ Réserve et site naturel
- Délégation de façade et ● site associé
- Siège de Parc naturel marin ou Agoa et ● site associé

### Périmètres

- Région
- Parc naturel marin et Agoa
- Eaux sous souveraineté
- Zone économique exclusive



## SIÈGE SOCIAL

**Office français de la biodiversité**  
12 cours Lumière  
94300 Vincennes

## SITES NATIONAUX

**Site de Vincennes**  
« Le Nadar », Hall C  
5, square Félix Nadar  
94300 Vincennes  
Tél. : 01 45 14 36 00

**Site de Paris Wagram**  
85 bis, avenue de Wagram  
75017 Paris  
Tél. : 01 44 15 17 17

**Site d'Auffargis-Saint-Benoît**  
BP 20 78612  
Le Perray-en-Yvelines Cedex  
Tél. : 01 30 46 60 00

**Site de Brest**  
16 quai de la Douane  
CS42932  
29229 Brest Cedex 2  
Tél. : 02 98 83 37 67

**Site de Pérolos-Montpellier**  
Immeuble Tabella  
125 Impasse Adam  
Smith 34470 Pérolos  
Tél. : 04 67 69 84 00

Le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) sont devenus l'Office français de la biodiversité.